



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 14 JANVIER 2025

Présents : Mmes BOURDELLES, DUPREY (arrivée à 21 heures), DUREUIL, LOPEZ, MILLAN
MM ASSELINE, BÉNARD, BOCOGNANO, LAIGNEL, LANDREIN, MEYER

Pouvoirs : M. LECARDONNEL donne pouvoir à M. LAIGNEL
M. DUCLOS donne pouvoir à Mme BOURDELLES

Absent : /

Début de la séance : 20H30

Secrétaire de séance : Chantal LOPEZ

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 10 décembre 2024 à l'unanimité selon les observations suivantes :

Délibération 3 : autorisation de transfert de la compétence en énergies renouvelables au SDEC Energie : Suite à la présentation et à l'analyse de l'étude réalisée par le SDEC Energie pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur la bibliothèque – ludothèque et concernant le montage financier ainsi que la projection de la rentabilité sur 20 ans, le Conseil Municipal constate que seul le portage par la commune permettra au projet d'être rentable à l'issue des 20 ans. Malgré les quelques contraintes, le conseil Municipal opte donc pour un portage communal du projet plutôt que par le SDEC Energie et donc, ne lui transfert pas la compétence en énergies renouvelables.

informations :

a) retour sur la rencontre avec les représentants de la Bibliothèque Départementale et la DRAC : parallèlement à la construction de la bibliothèque – ludothèque la DRAC nous conseille de travailler dès maintenant à la constitution de listes d'ouvrages, jeux, journaux, etc. afin d'estimer la volumétrie des collections que nous souhaitons mettre à disposition du public. Cette volumétrie permettra de déterminer le mobilier nécessaire pour l'aménagement du lieu. La DRAC nous recommande donc d'effectuer rapidement le recrutement d'un professionnel afin d'effectuer ce travail important en amont de l'ouverture. La DRAC pourra nous soutenir financièrement à la constitution des collections ainsi que sur l'acquisition du mobilier, informatique, etc..

b) demande d'éclairage du chemin des victoires prolongé par un administré : le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette requête

DELIBERATIONS

Arrivée de Mme DUPREY à 21 heures

1. Convention de participation PSC prévoyance (annule et remplace la délibération du 10/12/2024)

Lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2025 il a été décidé d'accorder une aide financière de 15 euros par mois et par agent, à compter du 1^{er} janvier 2025. Il était mentionné que cette aide serait modulable en fonction du temps de travail ce qui n'est pas autorisé. En conséquence, la délibération du 10 décembre 2024 est annulée. Monsieur le Maire propose donc une aide financière mensuelle d'un montant de 15 euros par mois et par agent, à compter du 1^{er} janvier 2025 sous réserve que la participation ne soit pas supérieure à la cotisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide une aide financière mensuelle d'un montant de 15 euros par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et des représentés,

2. Avenant maîtrise d'œuvre pour le marché bibliothèque ludothèque

Conformément à l'article "4.1 Modalités de rémunération" du cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP) du marché de maîtrise d'œuvre, le cabinet d'architecte a demandé à ce que son forfait définitif de rémunération soit acté par voie d'avenant.

M. BOCOGNANO présente au conseil municipal le détail de la proposition effectuée en ce sens par BDA.

Le montant de l'avenant s'élève à + 8 085,14 €HT.

Il vient adapter d'une part le montant de rémunération de la phase 2 au regard du coût réel des travaux (supérieur à l'enveloppe initiale du maître d'ouvrage du fait des modifications de programme actées en phase conception) et intégrer d'autre part le coût des prestations supplémentaires liées au choix d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture de la bibliothèque.

Le forfait de rémunération du maître d'œuvre passe ainsi de 38 000,00 €HT (forfait provisoire à la signature du marché) à 46 085,14 € (forfait définitif acté par avenant).

Pour un meilleur suivi administratif, il est proposé de rédiger l'avenant en utilisant les formulaires de la commande publique à savoir l'EXE10, qui détaillera l'objet, les calculs, les justifications de l'avenant, ainsi que les modifications qu'il apporte aux pièces du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide un avenant de 8 085,14€ HT

Vote : adopté à l'unanimité des présents et des représentés,

3. Lancement phase 2 Sécurisation de la RD 214

Le montant de l'estimation proposé par le cabinet SA2E est de 176 189,33 €HT pour les travaux de sécurisation de la RD 214. Il est demandé au conseil municipal l'accord de lancer la consultation et d'effectuer les demandes de subvention pour cette réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de lancer la consultation pour les travaux de sécurisation des travaux de la RD 214 ;

Vote : adopté à l'unanimité des présents et des représentés,

Questions diverses

Compte rendu de l'audit énergétique du presbytère

Différents scénarios sont envisagés :

- remplacement de l'isolation des rampants pour un coût de 13 000€ Gains annuels de consommation 0,6 %,
- mise en place d'une ventilation mécanique simple flux hygro B pour un coût de 4 500€ Gains annuels de consommation 4,7%,
- remplacement de l'isolation par l'intérieur pour un coût de 54 720€ Gains annuels de consommation 6,2 %,
- remplacement des menuiseries pour un coût de 29 250€ Gains annuels de consommation 7,3 %,
- remplacement des radiateurs existant par des radiateurs électriques intelligents pour un coût de 21 000€ Gains annuels de consommation 7,2 %,
- mise en place d'une pompe à chaleur air/eau pour un coût de 48 000€ Gains annuels de consommation 47,8 %

Il manque le scénario : isolation par l'extérieur, ensuite la commission bâtiment proposera un scénario

Compte rendu des commissions :

Les réunions de chantier pour la construction bibliothèque – ludothèque ont lieu tous les lundis à 14H30. Le début des travaux est envisagé fin janvier, début février. Il faut évoquer l'installation d'une alarme anti-intrusion similaire à celle de la mairie, accord pour la prévoir.

La séance est levée à 23h15

Le secrétaire de séance,
Chantal LOPEZ



Le Maire,
Georges LAIGNEL

